

en marge

Philip Morris : tabagisme et leçon de journalisme (1)

Les journalistes sont, aussi, des terroristes. Ou du moins on les accuse parfois de l'être. C'est le célèbre *lynchage médiatique*. On parle aussi de *terrorisme médiatique*. C'est aujourd'hui le cas en France à propos d'une révélation qui éclaire d'un jour nouveau le champ de bataille du tabac (200 morts prématurées par jour, toujours du même côté). Ceci mérite quelques explications. Avec, en prime, une bien belle leçon de journalisme. Et les confidences assez étonnantes du nouveau président de Philip Morris France. Tout commence avec un article du *Parisien/Aujourd'hui en France*. Le journaliste révèle en substance que les députés européens seraient fichés et classés selon leur proximité (supposée) avec l'industrie du tabac ; un classement spécifiant le degré d'urgence de les approcher (s'ils ne sont pas considérés comme assez proches). «Des documents confidentiels datant de 2012 et 2013 montrent comment Philip Morris International (PMI),

le leader mondial du secteur avec la marque Marlboro, a fiché les 74 députés français (et d'autres aussi) qui siègent au Parlement européen, accuse le quotidien. Ces méthodes semblent très efficaces. Le report de septembre 2013 à octobre de l'examen du texte (une directive visant à mieux protéger

... L'objectif est d'informer sur des prises de parole, des faits, des chiffres. Tels qu'ils sont. Tels qu'ils peuvent être compris ...

les consommateurs) combattu par l'industrie constitue, en effet, une victoire pour elle. Car la discussion parlementaire pourrait traîner en longueur et la directive ne pas être votée avant les élections de 2014. Après, estiment les entreprises du tabac, tout espoir sera de nouveau permis...».

Le Parisien n'est pas seul à monter en ligne. Quelques heures plus tard, *Le Figaro* avance lui aussi sous la mitraille. Parmi les euro-

députés classifiés figure Stéphane Le Foll, aujourd'hui ministre français de l'Agriculture. M. Le Foll, un proche du président de la République française avait, été classé en vert parce que jugé favorable aux aides aux planteurs de tabac. Il dit se souvenir avoir été approché par un représentant de l'industrie du tabac pendant la campagne présidentielle de 2012. Il dit encore découvrir l'existence de ce fichier.

Pour les convaincre, Philip Morris aurait lancé une armée de 161 collaborateurs composée de juristes ou ex-hauts fonctionnaires de la commission. Leur budget : 548 927 euros. Une somme dont ils vont se servir pour organiser des événements sportifs ou musicaux selon les goûts des eurodéputés à convaincre.

Plusieurs parlementaires français, dont les noms figurent dans le fichier, commencent à s'émouvoir. Comme M. Le Foll, ils dénoncent une atteinte à leur liberté et des pratiques illégales. Il faut dire que la France est peu habituée aux pratiques de lobbying. Elle est encore allergique (en façade) à ce croisement des affaires d'argent et des affaires démocratiques. Elle ne voit là qu'un trafic d'influence et postule que ce trafic ne peut exister sans échange d'argent. La

Commission nationale française de l'informatique et des libertés (Cnil) ne s'émeut toutefois guère. C'est à peine si, interrogée par des journalistes, elle dit que la pratique de Philip Morris «pose question». «Sur le plan de la loi informatique et libertés, le fait qu'une entreprise tienne à jour une liste de députés afin de mener ses actions de lobbying est légitime» explique-t-elle. Mais sans doute aurait-il fallu que les députés en soient informés. C'est chose faite. Par voie de presse.

Dans un communiqué destiné à la presse, PMI qualifie d'*allégations* ces informations et il les conteste formellement. Le groupe international dit respecter les règles en matière de lobbying et de respect de la vie privée. «Dans le cadre de ses activités, PMI place l'intégrité et le respect de la vie privée au premier rang de ses priorités, fait valoir la firme. Les dossiers, dont il est fait mention, reflètent simplement une perception des opinions exprimées par les élus amenés à discuter et adopter des textes de lois. Ceci est en adéquation avec les usages et conforme à ce que font d'autres entreprises, ONG ou autres groupes d'intérêt dans le cadre d'un processus législatif normal afin de porter à la connaissance

revue de presse

Abandon du contre-projet à la caisse unique

Les partis bourgeois ont fait le forcing. Ils ont fini par obtenir gain de cause. Le chef du Département de l'intérieur Alain Berset renonce à opposer un contre-projet indirect à l'initiative de gauche pour une caisse maladie publique. Cette décision a pour conséquence qu'il ne sera pas possible de repousser la date de la votation jusqu'en 2015.

La droite s'en félicite car elle ne voulait surtout pas offrir une tribune à la gauche lors de cette année d'élections fédérales. Compte tenu du temps nécessaire à la procédure parlementaire, la votation aura vraisemblablement lieu en automne 2014. Membre du comité d'initiative, le socialiste valaisan Stéphane Rossini fait contre mauvaise fortune bon cœur : «Avec le contre-projet, on prenait le risque d'un double échec. Et du point de vue socialiste, il n'est pas inintéressant de démarrer la campagne électorale avec cette votation.»

Alain Berset avait obtenu le soutien du Conseil fédéral pour son contre-projet. «Nous y avons renoncé en raison du mauvais accueil reçu en procédure de consultation», a-t-il déclaré hier. Ce n'est pas le seul motif. Tant le Conseil national que le Conseil des Etats ont exigé par voie de motion que la votation sur la caisse publique ait lieu le plus vite possible. «Il faut clarifier la situation rapidement afin de pouvoir aller de l'avant avec les réformes qui permettront d'optimiser le système actuel», explique l'UDC vaudois Guy Parmelin, membre de la commission de la santé du Conseil national. (...)

Le contre-projet auquel Alain Berset vient de renoncer allait largement au-delà des initiateurs. Il comportait trois mesures : la séparation des assurances de base et des assurances complémentaires, le renforcement de la compensation des risques et la création d'un système de réassurance pour les très hauts coûts. Ce dernier point est définitivement abandonné en raison d'une levée de boucliers massive lors de la consultation. Par contre, les autres éléments du contre-projet reviennent par la petite porte sous la

forme d'un projet de modification ordinaire de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), sans lien formel avec l'initiative de la caisse publique. (...)

Christiane Imsand

Le Courrier du 21 septembre 2013

Hausse des primes : l'opacité reste totale

«La qualité a un prix, c'est une évidence qui s'applique à notre système de santé.» Ce constat d'Alain Berset, chef du Département fédéral de l'intérieur, fera-t-il passer la pilule aux Suisses, qui paieront en moyenne 2,2% de plus pour leur prime d'assurance-maladie obligatoire ? Une hausse modérée, certes, mais qui connaît de nombreuses disparités. Si les cantons de Suisse centrale et orientale subissent une augmentation au-dessus de la moyenne, leurs primes restent parmi les plus avantageuses du pays. C'est toujours dans les cantons urbains que les assurés sont les plus durement frappés.

Bâle-Ville caracole en tête, avec une prime moyenne de plus de 500 francs.

Genève et Vaud sont respectivement deuxième et troisième. Si les Vaudois paieront 7fr.21 de plus par mois (1,7% de hausse), les Genevois devront dépenser 13 fr.35 (2,8%) de plus en 2014. (...)

En 2014, les primes grimpent plus fortement pour les assurés qui ont choisi les systèmes plus avantageux des médecins de famille, des réseaux de soins ou l'appel avant toute consultation à un central téléphonique. (...) Les modèles alternatifs d'assurance sont particulièrement prisés dans les grands cantons urbains aux primes élevées, mais Alain Berset estime qu'ils sont utilisés par certaines caisses pour attirer les assurés en bonne santé. (...)

Avec des hausses modérées depuis trois ans, les assureurs n'utilisent-ils pas leurs réserves pour diminuer artificiellement les primes en prévision du vote des Suisses sur la nouvelle initiative populaire pour une caisse publique, soutenue notamment par les socialistes et la FRC ? Alain Berset dément avec conviction une telle possibilité. «L'Office fédéral de la santé publique a obligé quelques assureurs à augmenter leurs primes alors qu'ils



des élus les problématiques et enjeux. Il nous appartient donc de participer à ce processus afin d'informer les députés des impacts d'une proposition sur nos activités, sur les centaines de milliers d'emplois de notre industrie ainsi que sur les gouvernements des États membres et les consommateurs qui en subiront les conséquences. Ainsi, nous entendons continuer à exprimer nos opinions de façon proactive et en

toute transparence». Il faut ici faire mention d'un site spécialisé exprimant souvent à haute et intelligible voix ce que pensent les responsables de l'industrie du tabac: www.lemondedutabac.com. Il se présente «comme une fenêtre ouverte sur toute l'actualité concernant, à un titre ou à un autre, le tabac. Sans parti pris partisan mais avec une approche ouverte, exhaustive, informative. L'objectif est d'infor-

mer, tout simplement, sur des prises de parole, des faits, des chiffres. Tels qu'ils sont. Tels qu'ils peuvent être compris. Une contribution, parmi d'autres, à un débat permanent.» Ce site ne pouvait pas faire une croix sur cette polémique. Il le fait en évaluant l'impact d'une stratégie de la «terreur médiatique» et en dénonçant l'«outrance» des «reprises médiatiques» de l'information princeps. «On présente maintenant comme "liste noire"... des notes internes de PMI contenant une simple analyse (sous forme de tableau) des opinions des eurodéputés par rapport à la Directive tabac. Les initiés appellent cela un "mapping". Comme peut le faire n'importe quel consultant – ou journaliste – sur n'importe quel sujet politique.» Le site poursuit: «C'est le traitement journalistique (utilisation des termes, commentaires allusifs, abondances des mots "secret" et "harcèlement") qui rend le sujet scabreux. Et il glisse une information de taille: "les documents Philip Morris" publiés ont été dérobés, purement et simplement. Le plus surprenant dans cette histoire est que ce genre de mésaventure soit arrivé à un groupe connu, en fait, pour la rigueur de ses procédures internes.» Et ce

site de donner une leçon au *Pari-sien*: «Fini le journalisme d'investigation avec des sujets remis dans leur vrai contexte. Maintenant, on "met en scène" l'information afin de gagner quelques citations dans les revues de presse... Le lecteur en est réduit à chercher en permanence ce que l'on veut lui cacher. En l'occurrence, on détourne son attention de l'aberration d'une nouvelle réglementation européenne dont on s'apercevra, dans quelques années, de son inefficacité.» A l'en croire les journalistes passent à côté du vrai sujet: les manœuvres en cours pour élaborer la nouvelle architecture «anti-tabac/protection des consommateurs» de l'Union européenne. Ce qui n'est peut-être pas faux. Mais ce qui n'interdit certainement pas de dévoiler par voie de presse la réalité de certaines modalités d'usage courant. Incidemment, pourquoi s'émouvoir de la révélation de pratiques dont on affirme qu'elles ne sont en rien contraires à la loi et à la morale?

(A suivre)

Jean-Yves Nau
jeanyves.nau@gmail.com

tendaient à puiser dans leurs réserves.» Une explication qui ne convainc pas Mathieu Fleury. «Le système est devenu tellement opaque que plus personne n'arrive à le comprendre.» Une allusion à la prévision faite mercredi par *santésuisse*, faitière des assureurs, d'une hausse des coûts estimée entre 3 et 5%, alors qu'au final les primes se contentent de grimper en moyenne de 2,2%. Pour Alain Berset, ce n'est pas le principal enjeu politique de ces prochains mois. «Aujourd'hui, l'Office fédéral de la santé publique ne dispose pas de base légale pour forcer des assureurs à baisser leurs primes. Je souhaite que la Loi sur la surveillance puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible.» Un texte qui suscite cependant de fortes réticences de la part de la majorité de droite du Parlement.

Mehdi-Stéphane Prin
Tribune de Genève
du 27 septembre 2013

agenda

Le miroir de l'hypnose: regard sur notre pratique

7^{es} Journées romandes d'hypnose suisse

Judi 3 et vendredi 4 octobre 2013
Morges, La Longeraie

Judi 3 octobre
8 h 15 Accueil
8 h 50 Bienvenue, A. Forster

9 h 00 Conférence
Relation médecin-patient: éléments de complexité dans la pratique médicale. Où va-t-on? B. Kiefer

10 h 00 Séminaires
• Techniques hypnotiques et urgences préhospitalières, C. Colas-Nguyen
• L'art de la première fois, P. de Saussure
• Où est le thérapeute pratiquant un soin physique avec l'hypnose? V. Dormeval
• Les mouvements alternatifs thérapeutiques: du psychotraumatisme au travail des conflits de loyauté, J.-F. Terakowski

14 h 15 Séminaires

• Hypnose, intuition, création, J. Becchio
• Diversité des approches thérapeutiques pour le sevrage tabagique et les troubles du comportement alimentaire: le recours à l'hypnose, J.-M. Benhaïem
• Hypnose conversationnelle dans les Thérapies Brèves Plurielles, Y. D'Outrelugne
• Hypnose et trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA-H) au cours de la vie, C. Marti et M. Marset

18 h 30 Conférence publique
Le désir mimétique et la théorie des trois cerveaux. Pour une nouvelle approche de la psychopathologie, J.-M. Oughourlian

Vendredi 4 octobre
8 h 15 Accueil
8 h 50 Bienvenue, A. Forster

9 h 00 Conférence
Les approches psychothérapeutiques basées sur la pleine conscience (*mindfulness*), G. Bondolfi

10 h 00 Séminaires
• Douleur de l'enfant et hypnose, I. Celestin-Lhopiteau

• L'hypnothérapie par l'éprouvé corporel: aux fondements de l'hypnose, L. Gamba
• L'hypnose au service de la résilience, E. Josse
• Un paradigme thérapeutique: la maltraitance de soi, T. Melchior

14 h 15 Séminaires
• La pleine conscience dans la gestion du stress en hypno-analgésie, S. Cohen
• Comment prendre en charge des patients relatant des expériences «extraordinaires» en lien avec des états de conscience dit non ordinaires? S. Déthiollaz et J.-C. Fournier
• Le corps au cœur de la transe et de la guérison, C. Virot
• Ce que le cheval peut nous apprendre sur l'hypnose, P. Zindel

Renseignements:
Institut romand d'hypnose suisse
24, rue de la Charmette
1868 Collombey
Tél. 024 471 17 62
Fax 024 471 56 46
info@irhys.ch
www.irhys.ch